

sur ce précédent, qu'il dépose tout le discours sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Je puis assurer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je serais très heureux de le reproduire.

L'hon. M. Green: Oui, mais personne ne serait très heureux d'avoir à l'écouter. Il me semble que c'est passer du sublime au ridicule que d'essayer d'introduire à la Chambre la pratique du dépôt de tous les discours sur le bureau de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: J'aime bien la façon dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures écarte tout rappel au Règlement en le déclarant ridicule—en disant qu'il passe du sublime au ridicule. Je dirai au comité que non seulement le ministre a donné lecture d'une partie du discours qu'il a prononcé à Accra, mais aussi d'assez longs passages de l'exposé de M. Menzies. Puisqu'il l'a fait, il ne devrait certes voir aucune objection à produire le discours qu'il a prononcé.

L'hon. M. Fleming: Le discours de M. Menzies a été prononcé à la Chambre des représentants de Canberra, en Australie, et figure probablement au compte rendu des débats du Parlement australien. C'est une chose que de reproduire la dernière phrase d'un discours, et une toute autre que de me demander, comme le fait le député, de déposer ce discours. C'est d'ailleurs impossible parce qu'il n'y a pas de texte à déposer. Je puis assurer au député que j'ai fait cette déclaration en guise de conclusion, et que si, un jour, la Chambre dispose de 50 minutes ou d'une heure, je serai très heureux de répéter le discours que j'ai fait à Accra.

L'hon. M. Chevrier: Donnez-nous-le tout simplement.

L'hon. M. Fleming: Je crois que je peux le répéter presque littéralement. J'ai mes notes ici et je me souviens très nettement de tout ce que j'ai dit. Mon collègue, qui était à côté de moi en l'occurrence, pourra rectifier si je m'écarte du fil de mon discours. Ce serait un grand plaisir pour moi de répéter cet exposé n'importe quand à la Chambre quand elle disposera d'une heure pour l'entendre.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je demande au comité l'autorisation de consigner ici au hansard un tableau indiquant les conséquences que l'acceptation par le Royaume-Uni des droits appliqués au sein de la Communauté économique européenne pourrait avoir pour nos principales exportations au Royaume-Uni.

M. McIlraith: C'est un document interprétatif.

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Chevrier: Le dépôt de cet état soulève des objections.

M. Benidickson: Il ne repose pas sur des documents officiels qui ont été publiés, n'est-ce pas?

L'hon. M. Hees: Si.

M. le président suppléant: Le ministre pourrait-il aider le comité en donnant la source des chiffres qui figurent dans le tableau dont il a parlé?

L'hon. M. Hees: Je le ferai bien volontiers si c'est le désir du comité. Le tableau comprend cinq colonnes qui ont pour rubriques, dans l'ordre consécutif: (1) denrées; (2) valeur en dollars des exportations du Canada sur le marché du Royaume-Uni, en 1960; (3) tarif actuel du Royaume-Uni, applicable aux denrées; (4) tarif final du Marché commun qu'on attendrait, par étapes, au cours des dix prochaines années, et (5) droit de préférence du Commonwealth qui serait perdu. Il s'agit de faits dans tous les cas.

L'hon. M. Chevrier: Je m'oppose à ce qu'on dépose ce tableau. J'ai voulu déposer aujourd'hui un tableau, et l'on s'y est opposé; aussi je m'oppose au dépôt de celui-ci parce qu'il est assez semblable à celui que j'ai voulu présenter.

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Permettez-moi de signaler que le document que mon collègue offre au comité provient de sources officielles et qu'il a été établi pour la gouverne des honorables députés. Ce n'est pas la même chose qu'un document non officiel qui nous est soumis par un simple député. Il s'agit de renseignements tirés des dossiers du gouvernement et réunis pour la gouverne et l'information du comité.

M. McIlraith: Si j'ai bien compris le ministre du Commerce, ce document représente l'interprétation que le ministre fait d'événements qui pourraient arriver dans l'avenir. Il demande maintenant au comité d'accepter son interprétation plutôt que les faits mêmes.

L'hon. M. Hees: Mon seul objet en présentant ce tableau était de fournir aux députés les renseignements qui, je crois, leur permettraient de mieux étudier cette question compliquée, comme en conviendra, je pense, l'honorable député d'Ottawa-Ouest. Les chiffres que j'ai ici ont été établis par le ministre du Commerce; ce sont des données réelles. Nous voulons simplement permettre aux députés de comprendre plus facilement une question très compliquée, mais si l'honorable représentant ne veut pas que ces renseignements soient déposés, je me ferai un plaisir d'en mettre des exemplaires à la disposition